

La Lettre « Sport Nature » de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de la Marne (CDESI)

SOLIDARITÉ

COLLÈGES

DÉVELOPPEMENT LOCAL

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

ÉCONOMIE

SPORT

CULTURE

TOURISME

N°3 - Janvier 2010

L'inventaire des Espaces, Sites et Itinéraires, préalable à la mise en place du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) est terminé.

Réalisé sur une durée de 8 mois, en collaboration avec la DRDJS, la DGAC et les comités sportifs concernés, il a permis d'identifier 395 espaces, sites et itinéraires dans les 37 disciplines sportive de nature des trois milieux de pratique (aérien, nautique, et terrestre).

Le Conseil Général souhaite remercier tous les clubs, tous les comités sportifs, toutes les communes et l'ensemble des partenaires concernés pour leur collaboration dans l'élaboration de cet inventaire.

Afin de définir les enjeux du PDESI, le Conseil Général a unanimement voté, par délibération du 15 janvier 2010, les orientations proposées par la CDESI :

→ A - PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- A1 - Evaluer l'incidence de la pratique sur l'environnement
- A2 - Sensibiliser les pratiquants aux impacts environnementaux de leurs disciplines
- A3 - Installer des panneaux d'information sur les sites sensibles pour informer les pratiquants libres de la fragilité du milieu local (ex: Sablière de Châlons sur Vesle, Falloises de Vertus, zones de nidage en bord de Marne...)

→ B - RENDRE ACCESSIBLE POUR TOUS LES SITES DE PRATIQUE

- B1 - Développer une offre diversifiée d'activités et de sites accessibles au public handicapé
- B2 - Favoriser l'aménagement d'équipements adaptés aux personnes handicapées (sanitaires, pontons de pêche, acquisition de matériel adapté...)
- B3 - Diversifier les publics en travaillant avec les scolaires
- B4 - Diversifier le public par la filière « sport santé »

→ C - PERENNISER LES SITES DE PRATIQUE

- C1 - Etablir, le cas échéant, des conventions avec les propriétaires
- C2 - S'assurer du renouvellement des baux ou conventions et du respect de ceux-ci
- C3 - Favoriser l'entretien et le balisage des sites et des itinéraires

→ D - SECURISER LES SITES DE PRATIQUE

- D1 - Installer des panneaux d'information sur les sites de pratique pour y indiquer les activités autorisées
- D2 - Créer un groupe de travail chargé de régler les conflits d'usage quand ceux-ci sont identifiés
- D3 - Sensibiliser les pratiquants au respect des autres pratiques
- D4 - Inciter les maires à faire usage de leur pouvoir de police en cas d'infraction
- D5 - Favoriser la mise en conformité réglementaire des équipements et prestataires inscrits au PDESI, ou bénéficiant d'interventions dans le cadre de l'action de la CDESI.
- D6 - Améliorer les conditions d'accès des secours aux sites de pratique en travaillant notamment en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)



Photo: JM. Lecomte Coll: CDT Marne



Photo: P.Bourguignon Coll: Syndicat du Der



Photo: JM. Lecomte Coll: CDT Marne

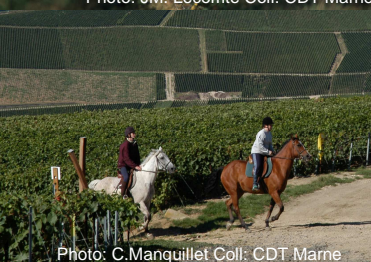


Photo: C.Manquillet Coll: CDT Marne



Photo: P.Bourguignon Coll.: Syndicat du Der

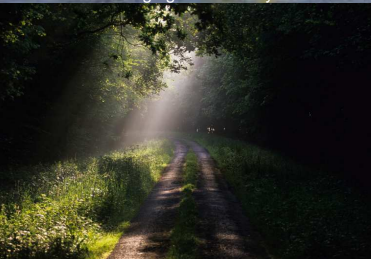


Photo : JM. Lecomte Coll: CDT Marne



Photo: JC Guibaud Coll: CDT Marne

→ E- VALORISER / AMENAGER LES SITES DE PRATIQUE

E1- Développer des aménagements de qualité pour les ESI inscrits au PDESI

E2- Favoriser la création d'itinéraires balisés/signalés, entretenus et autorisés

E3- Prévoir une politique de documentation adaptée

E4- Aménager des voies d'accès aux berges et des dispositifs de franchissement de barrages

Ces orientations, issues de l'inventaire des espaces, sites et itinéraires et de la concertation menée au sein des groupes de travail thématiques, permettront de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature.

Pour la suite des travaux d'élaboration du PDESI, les trois groupes de travail par milieu de pratique sont maintenus et deux groupes de travail dédiés à l'accessibilité des sites de pratique pour les personnes handicapées et la protection de l'environnement ont été créés. Vous pouvez y participer si vous en faites la demande auprès du secrétariat de la CDESI.

Pour toute question :
Secrétariat Technique de la CDESI

Rémi DAUCHY

Chargé de mission Tourisme

Conseil Général de la Marne

Tél : 03.26.69.56.52 Fax : 03.26.69.24.60

dauchyr@cq51.fr



Photo: JM. Lecomte Coll: CDT Marne



Photo: P.Bourguignon Coll: Syndicat du Der



Photo: JM. Lecomte Coll: CDT Marne



Photo: C.Manquillet Coll: CDT Marne



Photo: P.Bourguignon Coll.: Syndicat du Der



Photo : JM. Lecomte Coll: CDT Marne



Photo: JC Guibaud Coll: CDT Marne

Retrouvez cette lettre en téléchargement sur le nouveau site <http://sport.marne.fr>, rubrique « Actualités ».